

JAMAIS SEUL FACE À LA PAPERASSERIE

Avec les compagnons des guichets

En 2001, une équipe de bénévoles de Koekelberg lançait une initiative originale : accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives. L'idée, toute simple, répondait à un vrai besoin. En quinze ans, l'ASBL Accompagner a épaulé plus de cinq mille personnes.



ACCOMPAGNER.

Être là quand les démarches administratives sont trop lourdes.

Tout est parti d'un groupe de prière du centre-ville. « Nous nous sommes dit qu'il n'était pas possible de prier avec les gens en ignorant leurs difficultés », explique Guy Leroy, prêtre assomptionniste. « C'est comme cela que nous avons commencé à accompagner les personnes dans leurs démarches administratives. Je me souviens d'une jeune Syrienne qui a appris, trois jours avant ses 21 ans,

qu'elle pouvait obtenir la nationalité belge à condition d'avoir fait toutes les démarches nécessaires avant son anniversaire. Nous y avons passé trois journées non-stop. Le dernier jour, elle obtenait sur le fil le cachet indispensable pour clôturer son dossier. »

Le constat était clair : il ne suffit pas de renseigner aux personnes en difficulté les services sociaux auxquels elles doivent s'adresser. Certaines d'entre elles se

perdent dans les arcanes administratifs, ou ne comprennent pas bien le français. D'autres sont épuisées par les démarches qui n'ont pas abouti. François Mercernier, bénévole de la première heure, se souvient de cette jeune femme qui devait expliquer sa situation à la police. Sur le chemin, elle avait tout raconté à son accompagnateur. Devant le policier, elle ne trouvait plus ses mots.

DÉMARRAGE EN 2000

L'idée d'accompagner les personnes dans leurs démarches a pu s'organiser lorsque la congrégation des religieux assomptionnistes a voulu, en 2000, soutenir de nouveaux projets en faveur des pauvres. Guy Leroy, avec un groupe de laïcs, a élaboré le projet à partir de leur expérience. Il n'a pas été facile de faire comprendre au comité de sélection, composé de membres des cinq continents, qu'il y avait des pauvres en Belgique. Mais le projet a été sélectionné pour son caractère très concret. Le budget octroyé permettait de démarrer et un local a été aménagé près de la basilique de Koekelberg à Bruxelles.

Baptisée Accompagner, l'association ne donne ni argent, ni nourriture mais offre gratuitement une série de services. L'ASBL s'appuie pour cela sur une assistante sociale et un comptable rémunérés,

et une cinquantaine de volontaires apportant leurs compétences professionnelles ou leur disponibilité pour des missions d'accompagnement. Les bénévoles suivent une formation trois fois par an sur des thèmes tels que les troubles du comportement, le relationnel ou l'interculturalité.

Depuis la création de l'ASBL, l'effectif de l'équipe est en constante augmentation. Les plus jeunes restent moins longtemps car ils partent lorsqu'ils ont trouvé du travail. Par contre, les bénévoles pensionnés sont plus stables. De plus, une quinzaine de bénévoles qui ne peuvent pas se déplacer sont prévenus des missions en cours et les accompagnent dans leur prière.

DES MISSIONS COURTES

Celui qui pousse la porte de l'association est reçu d'emblée autour d'une table avec une tasse de café. Un bénévole l'accueille et la conversation s'entame librement. Rapidement, la personne évoque ses problèmes. Lorsqu'elle est reçue par l'assistance sociale, un dossier est établi et une mission est attribuée à un bénévole. En fin de mission, celui-ci vient en rendre compte. De cette façon, l'assistante sociale est bien au courant de la situation de chacun.

« Une mission peut durer d'une demi-heure à une demi-journée » explique Guy Leroy. « Sauf exception, c'est un autre bénévole qui accompagnera la personne lors de la démarche suivante. Il ne faut pas créer une relation de dépendance. Nous visons l'autonomie des gens. De plus, certains accompagnements sont éprouvants émotionnellement. »

UNE INITIATIVE APPRÉCIÉE DES SERVICES SOCIAUX

L'action de l'association est généralement bien reçue. « *Au départ, j'avais une image négative de certains intervenants sociaux ou administratifs* » reconnaît Guy Leroy. « *En réalité, à part une exception en 15 ans, je me rends compte qu'ils sont tous de bonne volonté. Mais ils se découragent car beaucoup de personnes précarisées ou en situation irrégulière n'arrivent pas au bout de leurs démarches administratives. Alors ils sont très contents de nous voir car ils sentent que leur travail social sera utile, qu'il pourra aboutir.* »

Renseigner les services sociaux ne suffit pas. Seules, les personnes se perdent dans l'administration.

L'aide apportée par Accompagner peut également s'avérer précieuse devant les juges. « *Un bénévole a été chargé d'accompagner un bénéficiaire au tribunal à Anvers. L'audience étant chahutée, la salle a été évacuée. Mais le bénévole a pu rester grâce à ses documents.* Et le juge a apprécié sa présence et évalué la situation plus positivement que s'il avait été absent », explique encore François Mercenier.

Reste que les accompagnements n'ont pas tous une issue favorable. François Mercenier se souvient de cette personne qui n'était pas dans les conditions pour être régularisée. « *Elle a essuyé un refus. Mais le soutien des bénévoles lui a permis de comprendre la situation, de l'accepter et de ne pas se sentir rejetée.* »

PARTENARIATS

L'association accompagne actuellement près de cinq cents personnes chaque année. Depuis quelque temps, des services sociaux ou administratifs s'adressent à elle lorsqu'ils identifient des personnes qui doivent être soutenues. C'est pourquoi des partenariats ont été mis en place. Soixante-deux structures ont signé une convention avec Accompagner. C'est désormais deux cents personnes supplémentaires qui sont aidées, avec chaque fois un rapport de mission. Pour les partenaires, il est très important de pouvoir s'appuyer sur la fiabilité du service.

L'ASBL Accompagner n'a pas d'équivalent pour le moment. Mais plusieurs personnes situées à l'extérieur de Bruxelles ont déjà marqué leur intérêt pour le projet. « *Je pense qu'il ne faut pas beaucoup de moyens pour démarrer une initiative comme celle-là* » affirme Guy Leroy. « *Une équipe de trois ou quatre bénévoles suffit. Il ne faut pas hésiter à se lancer.* »

Paul de THEUX

www.accompagner.be

INDICES



NUANCES DE VÉRITÉ.

Tel est le nom du film d'enquête dont le but est de réhabiliter le rôle de Pie XII durant l'Holocauste. Ce film a été présenté en avant-première mondiale, début mars à Rome. Il a été réalisé en se basant sur des témoignages inédits de juifs sauvés par le pape Eugenio Pacelli pendant la guerre. « *Son objectif est de démonter la légende noire sur les silences de Pie XII* », selon Radio Vatican. La réalisatrice Liana Marabini a déclaré : « *Ce pape a été le Schindler du Vatican.* »

FISCALITÉ. L'« impôt d'Église » (Kirchensteuer) pratiqué en Allemagne s'applique désormais aussi aux revenus du capital. Cette réforme provoquerait une augmentation du nombre de personnes demandant une « sortie d'Église » afin de ne plus être taxées. Il serait question de 200.000 défections pour chaque Église.



ARGENT. Comme pour les accords signés avec la Suisse, Monaco et le Liechtenstein, le gouvernement italien désire conclure également un accord permettant l'échange d'informations fiscales avec le Vatican. Ceci en vue de lutter contre l'évasion fiscale. Il y a beaucoup de chance que cela aboutisse suite à la réforme financière en cours au Vatican.

AUTOCENSURE. Transport for London, société responsable du métro londonien, a interdit l'affiche d'une pièce de théâtre à succès *Bad Jews* (Mauvais Juifs) dans le métro londonien. Elle estime qu'elle risquait de provoquer un « outrage généralisé ». Le producteur de la pièce, Danny Moar y voit une forme de censure. Il fait remarquer que « *le mot 'bad' dans le titre ne signifie pas 'mauvais' – il signifie 'non-pratiquants'.* »

